

Le recrutement de stagiaires dans les groupes de traitement D1 et B1 pour l'année 2023 (début du stage prévu pour le mars/avril 2024) se déroulera en plusieurs étapes :

- 1) Une épreuve d'aptitude générale, organisée par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO). Les dates de cette épreuve, des exemples de tests et les modalités de l'inscription à cette épreuve sont disponibles sur le site GovJobs <https://govjobs.public.lu/fr/examen-concours/administration.html>.

Tout candidat qui a réussi à l'épreuve d'aptitude générale (durée de validité : 5 ans) peut postuler pour un des postes vacants publiés sous la rubrique postes vacants <https://govjobs.public.lu/fr/postuler/postes-ouverts/postes-vacants.html>

L'Administration des douanes et accises publiera ses postes vacants dans les groupes de traitement D1 et B1 en automne 2023 (B1 : fin novembre 2023; D1 : début décembre 2023).

- 2) Une épreuve spéciale, axée sur le profil spécifique du poste vacant est organisée par l'Administration des douanes et accises.

Cette épreuve spéciale sera constituée de plusieurs parties, dont notamment:

a. Une épreuve de langue française

Vu l'importance de la langue française pour le travail quotidien du douanier, le candidat devra démontrer une maîtrise suffisante de la langue française. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de tests informatisés, de mises en situation ou d'exercices de compréhension.

b. Une épreuve de langue anglaise (uniquement pour le groupe de traitement B1)

Vu l'importance de la langue anglaise dans le contexte international du travail du douanier, le candidat devra démontrer une maîtrise suffisante de la langue anglaise. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de tests informatisés, de mises en situation ou d'exercices de compréhension.

c. Une épreuve sportive

L'objectif de l'épreuve sportive est de déterminer si le candidat dispose de la condition physique nécessaire à l'exercice de la profession de douanier.

L'épreuve sportive comprend 5 disciplines qui sont toutes obligatoires et qui sont notées chacune, en fonction du nombre de répétitions effectuées, de la distance parcourue ou temps nécessité pour l'accomplissement de l'exercice.

- **Course de 12 minutes**

Course de 12 minutes à l'extérieur pendant laquelle le candidat doit parcourir la distance la plus longue possible.

Une distance minimale de 1200 mètres pour les femmes respectivement de 1500 mètres pour les hommes est requise.

- **Sit-ups**

Couché sur le dos, jambes fléchies, mains derrière la tête ou sur la poitrine, faire le plus de flexions abdominales possibles en 2 minutes en touchant les genoux avec les coudes et en revenant en position couchée.

Un minimum de 18 répétitions pour les femmes respectivement de 25 répétitions pour les hommes est requis.

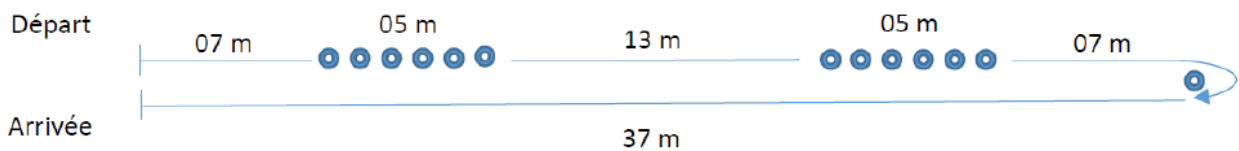
- **Push-ups**

Chute faciale, flexions-extensions des bras, faire le plus d'exécutions possibles en 2 minutes (pour les femmes il est toléré d'appuyer les genoux au sol).

Un minimum de 3 répétitions pour les femmes respectivement de 4 répétitions pour les hommes est requis.

- **Parcours de course de 74 mètres**

Course de 37 mètres avec 2 parties à courir en slalom, ensuite le candidat doit contourner un plinth et revenir au point de départ en ligne droite.



Un temps inférieur à 25,5 secondes pour les femmes respectivement à 24,5 secondes pour les hommes est requis.

- **Course de 4 × 10 mètres**

4 répétitions de 10 mètres chacun suivi d'un changement de direction de 180°. A la fin de chaque trajet et avant le changement de direction, le candidat doit toucher un plinth de gymnastique avec la main.

Un temps inférieur à 13,4 secondes pour les femmes respectivement à 12,9 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

Le jour de l'épreuve sportive, tous les candidats devront :

- présenter un certificat d'aptitude physique récent (date délivrance max. 1 mois avant l'épreuve) délivré par un médecin et
- certifier par écrit qu'ils se trouvent en bon état de santé.

d. Un entretien personnel

Lors d'un entretien avec le service du personnel de la Division Affaires générales, le candidat invité peut partager sa motivation et ses compétences qui le qualifient pour le poste vacant.

À l'issue de chaque épreuve, les candidats retenus sont invités à l'épreuve suivante.

En principe, les candidats retenus pour un des postes vacants commencent, après avoir passé un examen médical auprès du médecin du travail, leur stage le 1^{er} mars/avril 2024.